

PUBLIÉ LE 18/09/2020 - MIS À JOUR LE 24/10/2022

## Décision du 18/09/2020 - Modification de la liste de référence des groupes biologiques similaires

### RÉFÉRENTIELS - BIOSIMILAIRES

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5121-1, L. 5121-10-2, R. 5121-9-1 et suivants ;

Vu la décision du 13 octobre 2017 portant inscription sur la liste de référence des groupes biologiques similaires mentionnée à l'article R.5121-9-1 du code de la santé publique ;

DECIDE :

#### Art. 1er

L'annexe I de la décision du 13 octobre 2017 portant inscription sur la liste de référence des groupes biologiques similaires susvisée, est modifiée comme suit :

Le médicament biologique similaire ci-après est ajouté :

Substance active	Médicament de référence	Médicament biologique similaire
Etanercept	ENBREL	NEPEXTO

#### Art. 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait à Saint-Denis, le 18 septembre 2020

Dominique MARTIN  
Directeur général